# MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY ARRETE N°2024-089 PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENTS DE GRADE 2024

Le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du ...26/4/2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 30/05/2017, complétant la délibération du 30/01/2017

Vu l'arrêté n°353-2020 en date du 16/12/2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 01/01/2021 pour une durée de 6 ans.

## ARRÊTE

ARTICLE 1er: Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

### Avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1_	FY GRAZIELLA	F	Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe		01/07/2024
2		******			11

### Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1er janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition		
Effectif considere	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine	0	1	
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1	
Effectif du grade d'avancement	0	1	

#### Avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	MALHERBE Claire	F	Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe		01/12/2024
2					11

### Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1er janvier 2021)

Effectif considéré	Répa	Répartition		
Effectif considere	Hommes	Femmes		
Effectif du grade d'origine	0	4		
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	2		
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1		
Effectif du grade d'avancement	1	5		

### Avancement au grade de Rédacteur Principal de 2ème Classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	ROUMAGNE CINDIE	F	Rédacteur Territorial	11	01/07/2024
2					

### Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1er janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition		
Effectil Considere	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine	0	2	
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1	
Effectif du grade d'avancement	0	0	

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Jaunay-Marigny, Le ...04/04/ 2024,

Le Maire, Jérô∕me NEVEUX

#### L'autorité territoriale :

- · Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.